INFORMATIQUE

# Titre Professionnel
# Technicien(ne) Supérieur(e) Systèmes et Réseaux

TP TSSR

## Objectifs

Au terme de la formation, vous serez capable de :
- Maintenir et exploiter une infrastructure distribuée et contribuer à sa sécurisation
- Maintenir, exploiter et sécuriser une infrastructure centralisée
- Assister les utilisateurs en centre et services

## Entreprises d'accueil

Entreprises de toutes tailles et secteurs désireuses de créer ou renforcer leur service informatique, ESN ayant un besoin sur les métiers et compétences ciblées par la formation.

## Prérequis

• **Âge :** jusqu'à 29 ans révolus.
• **Niveau d'entrée :** niveau Bac avec un intérêt certain pour le domaine de l' informatique de l'entreprise.
• **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

• Dossier de candidature complété.
• Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
• Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
• Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

** Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

***Formation par apprentissage***

**Code diplôme** 36T32603

**Code RNCP** 31115

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, soit 120 crédits ECTS.

### Durée de la formation

920 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

### Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

En moyenne :
- 1 semaine en UFA,
- 3 semaines en entreprise.

*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA

LA MACHE
- Supérieur -

**Centre de formation Sup La Mache**
69 Boulevard Jean XXIII
69008 **LYON**
04 72 78 55 66
suplamache@lamache.org
www.ecolelamache.org

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 31/05/2023

INFORMATIQUE

## Architecture et contenu de la formation

**Bloc de compétences 1 : Installer et configurer les éléments de l'infrastructure locale et cloud :**
- Architecture système
- Infrastructures et organisation d'entreprise
- Fondamentaux infrastructures clients/serveurs Windows
- Fondamentaux infrastructures clients/serveurs Linux
- Routage et communication

**Bloc de compétences 2 : Administrer et sécuriser les applications**
- Administration Active Directory
- Conception et administration d'une base de données
- Infrastructures clients/serveurs avancés
- Virtualisation et cloud Computing
- Introduction aux infrastructures à clés publiques

**Bloc de compétences 3 : Maintenir l'infrastructure, assurer l'automatisation des tâches et la relation avec les utilisateurs**
- Initiation à la sécurité des systèmes, services et réseaux
- Supervision et maintenance d'une infrastructure informatique
- Maintenance réseaux
- Maintenance de parcs informatiques
- Automatisation des tâches

**Bloc de compétences 4 : Élaborer des propositions de mise en œuvre et d'évolution des infrastructures**
- Fondamentaux ITIL
- Initiation à la gestion de projets
- Communication professionnelle
- Veille technologique

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :
- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 31/05/2023

INFORMATIQUE

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coefficient | Type | Forme |
|---|---|---|---|
| **Mise en situation professionnelle** | | Ponctuel | Pratique |
| **Questionnaire professionnel** | | Ponctuel | Ecrit |
| **Dossier professionnel** | | Ponctuel | Ecrit |
| **Entretien final avec le jury** | | Ponctuel | Oral |

** Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.*

Pas de possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

### Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

## Références : Taux moyens du CFA régional

| | 2022-23 | 2021-22 | 2020-21 | 2019-20 |
|---|---|---|---|---|
| **Taux de réussite de la TP TSSR dans l'UFA** | - | - | - | - |
| **Taux de réussite globaux** *Effectif présenté* | - | **87%** 2200 | **90%** 1303 | **90%** 1053 |
| **Insertion professionnelle** (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | - | **en cours** | **44%** | **44%** |
| **Taux de poursuite d'étude** | - | **en cours** | **50%** | **44%** |
| **Satisfaction globale Apprentis entrant** (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) *Répondants / Sondés* | **89%** 600/2531 | **90%** 365/2485 | **92%** - | **94%** - |
| **Satisfaction globale Apprentis sortant** (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) *Répondants / Sondés* | - | **68%** 354/2400 | **83%** - | **86%** - |
| **Taux d'abandon globaux** | - | **14%** | **11%** | - |

*Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.*

## Après la formation

**Suites de parcours possibles / Passerelles :**

Cette formation n'est pas dédiée à la poursuite d'études.

**Débouchés professionnels :**

Le titulaire du titre pro TSSR peut exercer les métiers de technicien informatique, administrateur systèmes et réseaux dans toute entreprise, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité. Il peut aussi exercer les fonctions de responsable informatique après avoir acquis les spécificités du métier de l'entreprise dans laquelle il est en poste.

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 31/05/2023

INFORMATIQUE

## Modalités financières

**Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.**

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 6 000€.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|---|---|---|---|---|
| 1re année | 27% | 43% | 53%* | 100 %* |
| 2e année | 39% | 51% | 61 %* | 100 %* |
| 3e année | 55% | 67% | 78 %* | 100 %* |

** Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.*
*En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).*

**Cas particuliers :**

• Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).

• Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 31/05/2023

INFORMATIQUE

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1er équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

© Service communication d'Aktéap
Date de mise à jour : 31/05/2023

INFORMATIQUE

## Accès par transport

• Parc à vélo.
• Transports en commun : Lignes de bus/métro/tram à proximité (métro D, arrêt Grange Blanche – Tram T2, arrêt Jean XXIII - Maryse Bastié).
• Parking privé.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

## Les + de la formation

• **Restauration**

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• **Hébergement**

Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

• 4 salles informatiques.
• Laboratoire d'hôtes de virtualisation équipé de 4 serveurs sur réseau physique séparé du réseau de production.
• Comptes Azure pour les alternants sur la durée de la formation.

## Coordonnées de l'UFA

LA MACHE
- Supérieur -

**Centre de formation Sup La Mache**
69 Boulevard Jean XXIII
69008 **LYON**
04 72 78 55 66
suplamache@lamache.org
www.ecolelamache.org

**Référent Handicap**
Laurent PRINCE
handicapslm@lamache.org

**CFA de rattachement :**

(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
NºSIRET : 50304921500026

© Service communication d'Akteap
Date de mise à jour : 31/05/2023